

PROGRAMME

Le droit à l'accès aux soins de santé s'impose en tant que droit humain fondamental. Nous œuvrerons pour une politique de santé publique de qualité, sans rupture de parcours, en rejetant toute forme de discrimination, au plus près de tous. C'est une exigence d'équité !



Santé

- Défendre avec force l'hôpital Robert Ballanger
- Créer deux centres municipaux de santé pluridisciplinaires, au sud et au nord de la ville
- Faciliter l'installation de professionnels de santé par une politique municipale d'attractivité (mise à disposition de locaux, accompagnement administratif)
- Mettre en œuvre une mutuelle communale accessible à tous
- Editer un guide de prévention en matière de santé et d'accessibilité aux soins à Villepinte
- Développer les actions de prévention dans tous les domaines : santé bucco-dentaire, hygiène, cancers, addictions, Infections Sexuellement Transmissibles, etc.
- Mettre en place un plan d'action municipal contre l'usage excessif des écrans, en lien avec les écoles, les professionnels de santé et les familles
- Mettre en place des actions de prévention spécifiques en direction des jeunes (santé mentale, conduites à risque, nutrition).

Nos engagements :

Handicap

- Lutter pour la création d'une structure intercommunale afin d'assurer la continuité éducative des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme ou d'autres formes de handicap
- Renforcer les moyens alloués aux enfants en situation de handicap en lien avec les instances compétentes (personnel qualifié, AESH...)
- Développer la mission Handicap municipale et renforcer la formation du personnel pour mieux accompagner les familles dans leurs démarches auprès de la MDPH
- Former le personnel d'animation afin de garantir une inclusion de qualité, respectueuse de l'enfant
- Soutenir les associations qui font de l'inclusion des enfants et des adultes en situation de handicap, un axe prioritaire de leurs activités
- Réaliser un guide d'accessibilité des commerces, des services publics et établissements scolaires et repenser l'aménagement urbain afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite
- Remettre en œuvre la journée « Vis mon Handicap » afin de sensibiliser aux difficultés de déplacement rencontrées par les personnes en situation de handicap et en fauteuil.

